

Linky : déroulement historique de sa généralisation

Argumentaire

- pour la Santé,
- pour le Renouveau de la Démocratie
- pour un Développement maîtrisé



Cet historique plaide pour la prise en compte des nuisances occasionnées par les Champs Electro Magnétiques (CEM), le renouveau de la démocratie mise à mal par la désinformation et une insurrection des consciences afin que les citoyens deviennent les acteurs d'un développement maîtrisé.

Au temps du 2ème gouvernement Alain Juppé - il y a 20 ans - une DIRECTIVE EUROPÉENNE DE DÉCEMBRE 1996 prévoit l'organisation d'un Marché Européen de l'électricité et , de fait, la remise en cause des services publics que sont EDF et GDF, nés il y a un demi-siècle, en 1946, du programme du Conseil National de la Résistance. En application de cette directive de Bruxelles, le dernier gouvernement dit "Gauche Plurielle" dirigé par Lionel Jospin instaure une ouverture à la concurrence - limitée aux gros industriels - par la loi du 10 février 2000, suivie de 30 décrets et arrêtés d'application.

En campagne présidentielle, le 15 mars 2002, Jacques Chirac et Lionel Jospin se rendent au Sommet Européen de Barcelone : ils s'accordent - pour ne pas faire de vagues - de maintenir pour les particuliers le service public d'électricité EDF avec ses tarifs règlementés. Mais ils approuvent la planification par Bruxelles d'un Marché Européen unique de l'électricité, le champion national EDF investissant d'ailleurs de plus en plus hors de France et des DOM-TOM .

La France est, à l'image du monde, embarquée, après la chute du Mur de Berlin, dans une déferlante idéologique que l'on appelle trop gentiment du beau mot de « libérale », mais que l'on devrait qualifier doublement de "libéraliste" et "monétariste". Avec 210 milliards de francs pour l'Etat vendant ses bijoux de famille, il n'y a jamais eu autant de privatisations et d'ouvertures de capital de sociétés publiques que durant les cinq années de la gauche plurielle. Cette période de 1997 à 2002, à y regarder de près, est la période d'achèvement de la rupture avec tout un passé progressiste du pays - hérité de la Révolution Française: le pays bascule dans une ère nouvelle marquée par l'abandon de la lutte contre les inégalités et l'affirmation d'une oligarchie arrogante, accumulant, comme à la Belle Époque d'avant 1914, revenus et patrimoine comme le démontre si bien l'économiste Thomas Picketty.

L'essor des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)nourrit le mirage pour ces libéralistes-monétaristes de bouleverser la société, en la refondant sur la concurrence généralisée. Le début du 21ème siècle est marqué par un engouement extraordinaire du public pour les technologies sans fil - dont la téléphonie mobile, induisant des conduites d'addiction, une surconsommation d'ondes et la prolifération des antennes-relais.

Au Sommet Européen de Lisbonne (année 2000), l'Union Européenne se fixe l'objectif d'être, grâce à la "connaissance", l'économie la plus compétitive du monde.

En 2004, émerge, au niveau de Bruxelles, le projet de développer des réseaux dénommés intelligents (Smarts Grids) grâce à des compteurs programmables à distance AMM (Advanced Meter Management), tandis que s'affirme l'utopie d'une Cité Radieuse, en quelque sorte, avec ses "territoires intelligents" et "ses villes intelligentes" .Utopie partagée par de larges secteurs du monde politique lié aux milieux financiers et d'affaires.

Les lanceurs d'alerte - Priartem, né en octobre 2000 , Robin des Toits en mai 2004, et Next Up - rencontrent peu d'échos face à la désinformation massive pratiquée par les opérateurs, forts de l'appui de leurs prétendus "experts" niant les effets sur la santé d'une surexposition aux Champs Electro Magnétiques . Ces Associations récentes sont dénigrées comme des marchands de peur voulant ramener l'humanité à la préhistoire, à la lampe à huile. Présentés comme des victimes de maladies psychosomatiques, voire mentales, les électro hypersensibles- dont la vie est plus ou moins perturbée- sont maltraités par la négation de la cause de leur souffrance. L'OMS, tenue de ne pas trop entraver les intérêts économiques, reste muette.

Réalistes, les assurances, adossées à des sociétés de réassurance, refusent à partir de 2002 de couvrir les risques liés aux Champs Electro Magnétiques.

Dans ce contexte d'expansion débridée des technologies liées à la "Révolution Numérique", les compteurs communicants font l'objet d'une 1ère DIRECTIVE EUROPÉENNE en 2006, d'une 2ème le 13 juillet 2009. Cette 2ème préconise le changement à 80% des compteurs existants à l'horizon 2020 à l'échelle de l'Union Européenne.

Or, les nouveaux compteurs nécessitent pour le comptage et autres opérations programmables à distance un Courant Porteur en ligne (CPL), nouvelle source de Champs Electro Magnétiques rayonnant par tout le réseau électrique de la maison, ainsi que par les appareils et lampes connectés. L'Union Européenne révèle son véritable visage au travers de cette planification autoritaire de caractère technocratique rappelant la planification soviétique, puisque le choix de garder son ancien compteur avec une alimentation uniquement en 50 Hertz est exclu.

EN 2007, se déroule en France une extraordinaire mise en scène avec le GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT sous la houlette du Ministre Jean-Marie Borloo, opération médiatique spectaculaire qui marque fortement l'entrée dans l'exercice de son mandat du nouveau Président de la République, Nicolas Sarkozy.

Alors qu'EDF est appelé, par des tarifs appropriés, à promouvoir les énergies renouvelables -l'éolien, le solaire-, les compteurs communicants sont présentés comme un outil, non seulement nécessaire pour que ERDF puisse gérer l'arrivée sur le réseau d'énergies intermittentes produites de manière éclatée en foyers dispersés , mais comme l'instrument idéal d'une maîtrise de l'énergie pour les ménages mieux informés. Le tour de force est d'inscrire, avec une certaine audace, ce compteur comme support évident d'une sobriété énergétique, participant à la mise en œuvre du Plan Climat Énergie consécutif aux Accords de Kyoto (1997; entrée en vigueur le 16 février 2005).

La loi du 3 août 2009 est qualifiée de "*Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement*". .Le non-dit le plus important, c'est que le compteur communicant constitue une formidable banque de données, ce qui ouvre la voie à une multiplication des possibilités : tarifs différenciés selon les usages - comme celui de la voiture électrique - ou selon le moment (moins cher : tarif Week End ou plus cher : lors de périodes de fortes consommations). Le compteur communicant est l'enfant chéri de la nouvelle société libéraliste-monétariste consacrant le triomphe du Marché et l'effacement de la notion de service public : le décret du 31 août 2010 incite les consommateurs à "tirer le meilleur profit de la liberté de choix de leur fournisseur".

Par contre, le choix n'est pas laissé aux citoyens de garder le compteur existant avec une alimentation en 50 Hertz. Fort de sa communication aux couleurs de l'écologie, du développement durable ou d'une croissance verte, ERDF, aiguillonné par la Commission de Régulation de l'Énergie, envisage, dès 2007 -2009, l'opération pharaonique de remplacer tous les compteurs - 35 millions - et fixe l'échéance en 2021. Après des études préalables menées rondement, l'expérimentation est réalisée, de mars 2009 à mars 2011, en Indre-et-Loire (secteur rural) et à Lyon (secteur urbain), portant sur 4.600 concentrateurs et 270.000 compteurs.

Cette expérimentation est validée, le 7 juillet 2011, par la Commission de Régulation de l'Énergie qui prône la généralisation à l'échelle du pays. Et cela malgré une série d'observations défavorables ou gênantes contenues dans le rapport d'avril 2011 du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire) et les échos des méfaits des ondes sur la santé.

Deuxième quinzaine de mai, la sensibilisation de l'opinion aux nuisances de santé causées par les Champs Electromagnétiques venait de franchir une étape importante :

- le documentaire de Sophie Le Gall MAUVAISES ONDES diffusé sur FR3 (18 Mai 2011),
- la prise de position de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (27 Mai 2011) conseillant de limiter l'exposition aux ondes à 0,6 V/m puis à terme 0,2 V/m, (puissance d'émission des antennes portée jusqu'à 61 V/m dans la réglementation française),
- le communiqué de l'Organisation Mondiale de la Santé, classant les Champs Electro Magnétiques comme "potentiellement cancérrogènes" (31 Mai 2011).

La politique menée sous la nouvelle présidence de Francois Hollande est dans une remarquable continuité avec celle conduite sous la présidence Nicolas Sarkozy :

- Le 9 juillet 2013, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault, lors de la présentation de son plan d'investissements sur dix ans, relance le projet et annonce : l'ouverture prochaine d'un appel d'offres en vue de remplacer, avant 2016, 3 millions de compteurs.
- Sous le deuxième gouvernement Manuel Valls, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est confié à Ségolène Royal : il comprend, non sans arrière pensée, le domaine de l'énergie. Le 17 août 2015, est promulguée la loi prévoyant la généralisation des compteurs communicants pour l'électricité sur tout le territoire : elle est intitulée curieusement Loi "*relative à la transition énergétique pour la croissance verte*", en continuité avec très médiatique Grenelle de l'Environnement de l'époque Sarkozy. C'est assez tordu et peu sérieux. Si l'on avait réellement voulu réaliser une transition énergétique à des fins de sobriété, on aurait pu y parvenir en mettant en place, dès 2012, un solide plan de réhabilitation de centaines de milliers de logements ; plan profitable à l'emploi au travers du secteur des petites et moyennes entreprises.
- Le 1^{er} décembre 2015, débute officiellement le déploiement national de la première vague de 3 millions de compteurs communicants Linky: ERDF prévoit de monter en volume jusqu'à 300.000 compteurs installés par mois en rythme de croisière.

Mais la fronde s'étend

Au 30 avril, pour 17 communes du Tarn, cette campagne est suspendue par délibération municipale ou intercommunale. (128 communes en France)

Mai 2016
Norbert BARBANCE
Collectif Antennes Relais de Rivières (81)

